

Module 3 - L'établissement du budget

DOCUMENT 3-12

Glossaire

Assurance-Emploi (AE) : un régime du gouvernement canadien. Vous versez un pourcentage de votre salaire dans un fonds qui fournit un revenu pour une période limitée lorsque vous perdez votre emploi.

Budget : une estimation des revenus et des dépenses d'une personne, d'une famille ou d'une organisation, pour une période déterminée.

Budget équilibré : un budget où les revenus et les dépenses sont égaux

Déficit : le total auquel vous arrivez lorsque vos dépenses dépassent vos revenus (le contraire est l'excédent).

Dépenses : l'argent que vous payez, les coûts.

Dépenses fixes : les dépenses qui ne changent pas de mois en mois, comme le loyer et les services publics.

Dépenses variables : dépenses qui changent d'un mois à l'autre, comme les aliments et les divertissements.

Épargnes : l'argent que vous n'avez pas dépensé ou que vous avez mis de côté pour une utilisation spéciale.

Excédent : le montant qui vous reste après que vous ayez déduit vos dépenses de vos revenus (le contraire de déficit).

Priorité : ce qui est le plus important, qui passe en premier.

Reçu : un relevé imprimé qui indique ce que vous avez acheté et le prix que vous avez payé.

Régime de pensions du Canada (RPC) : le régime de pensions du gouvernement du Canada. Vous versez une partie de vos gains dans un fonds qui vous permet de tirer un revenu lorsque vous prenez votre retraite ou devenez handicapé de façon permanente.

Style de vie : une manière de vivre; vos habitudes, attitudes, normes de vie et ainsi de suite.